

Non au saccage des espaces naturels et du patrimoine par des éoliennes industrielles !



Vue depuis Brenac du projet
du Pla de Bouichet
(Photomontage)

Informez-vous !

- Savez-vous que ...
- Des friches industrielles
- L'énergie éolienne
- C'est quoi une éolienne ?
- Immobilier
- Conséquences
- Ils ont déclaré...
- Les projets dans l'Aude
- Qui sommes nous

Préservons ensemble notre région,
notre cadre de vie,
nos vallées, nos terroirs et notre département.



Centrale de Roquetaillade

L'implantation de centrales éoliennes est-elle incontournable ?
Quel impact sur nos richesses que sont nos paysages naturels,
nos terroirs, notre patrimoine et notre attrait touristique ?

Savez-vous que :

- La France avec 15 % est parmi les pays européens celui dans lequel les énergies renouvelables jouent le plus grand rôle devant l'Allemagne (8.7 %) ... qui possède 16 000 éoliennes
- La France n'a pas un besoin criant d'électricité puisqu'elle exporte l'équivalent de la « production » de 9 réacteurs nucléaires
- La directive européenne de 21 % de l'énergie électrique consommée est une indication et non une obligation qui ne sera tenue par aucun pays européen
- Les éoliennes qui produisent une énergie aléatoire et non stockable sont à l'origine d'émissions considérables de gaz à effet de serre parce qu'elles doivent être "doublées" par un moyen de production thermique à hauteur de 90 % de la puissance (chiffre issu de l'expérience allemande). On ne peut donc pas dire que les éoliennes produisent une énergie propre et gratuite
- La France n'a aucune obligation supplémentaire dans l'application du protocole de Kyoto
- La promotion excessive de l'éolien se fait au détriment des autres énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse, marées, hydraulique.

Alors des centrales éoliennes pourquoi et pour qui ?

- Pour le profit de promoteurs et de financiers internationaux qui bénéficient de l'obligation de rachat du kwh éolien imposé à EDF, à 8.4 centimes d'euros au lieu de 2.7
Ils emploient beaucoup de moyens et de slogans simplistes pour vous convaincre !

Comparé à notre consommation d'énergie, l'éolien sert juste d'alibi écologique !



Des friches industrielles nous attendent :

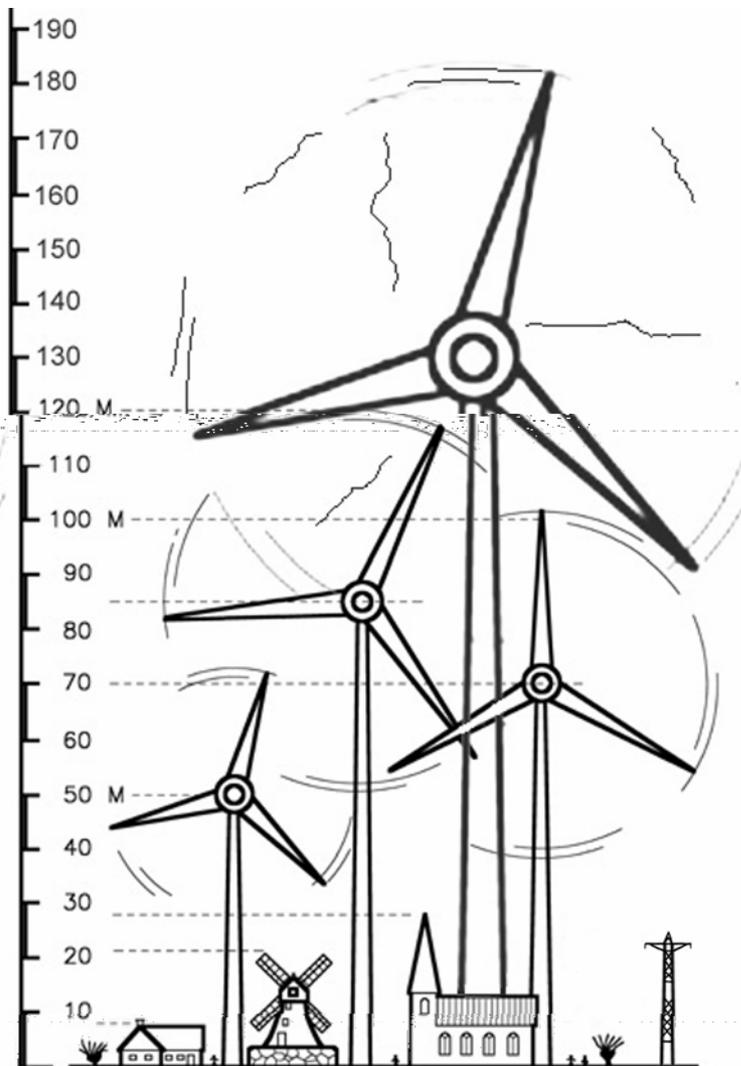
Toute la taxe professionnelle perçue pendant 15 ans ne suffira pas à couvrir le coût de remise en état du site !

On suppose qu'une centrale éolienne peut produire pendant 15 ans (seulement 5 ans à Sallèles-Limousis) soit la durée du contrat avec EDF. Pour remettre le site en état en fin d'exploitation, la loi n'oblige pas l'exploitant à constituer des garanties financières puisque il n'y a pas de décret d'application. Sa seule obligation légale sera la remise en état en fin de bail soit au bout de 25 à 90 ans selon les baux. Vu la durée des baux la société aura déposé le bilan et c'est le propriétaire (souvent la commune) qui devra gérer la friche industrielle qui constituera dès lors "une installation dangereuse".

L'énergie éolienne est aléatoire car dépendante du vent !

Ce mode de production électrique est conditionné par les aléas climatiques. En moyenne une centrale éolienne fournit seulement 30 % de sa puissance nominale. L'apport de l'énergie éolienne dans notre consommation d'électricité ne peut qu'être insignifiant.

Avec des éoliennes vous devez accepter de voir votre ampoule ou votre chauffage s'éteindre quand il n'y a pas de vent. Pourtant, il n'est pas nécessaire de "revenir à la bougie". Il est actuellement possible de diminuer considérablement la facture énergétique sans mettre en péril le développement : en améliorant l'efficacité énergétique. Des solutions économes et ne nécessitant pas de modifications notables de notre niveau de vie existent pour l'ensemble des secteurs de l'activité humaine.



C'est quoi une centrale éolienne industrielle ?

Les éoliennes industrielles ne sont pas des moulins à vent ! Actuellement leur mât a une hauteur de 50 à 120 m avec un diamètre de 4 à 6 m à la base. Le diamètre de leur rotor est de 60 à 80 m avec une vitesse qui peut atteindre 300 km/h en bout de pale ! Leur hauteur totale de 100 à 180 m est équivalente à un immeuble de 23 à 60 étages ! Leurs fondations sont constituées de centaines de tonnes de béton et de ferraille et ne peuvent pas être démantelées. Pour permettre le passage des convois exceptionnels, des pistes d'accès de 5 à 8 m de large doivent être créées. Le tout provoque des dégâts irréversibles sur la faune et la flore.

Immobilier

Achèteriez-vous une maison avec vue sur des éoliennes gigantesques tournant et clignotant tout le temps ? Une maison avec la vue et le bruit d'un site industriel d'éoliennes est à ce jour totalement invendable contrairement aux affirmations des promoteurs éoliens.

Le saccage paysager dû aux éoliennes et le renforcement indispensable des lignes à haute tension ont comme conséquence **une perte de valeur irrémédiable de vos biens fonciers et immobiliers.**

Conséquences du développement anarchique des sites éoliens industriels :

- **Une dégradation des paysages naturels préservés** qui sont la richesse de nos vallées et de notre département
- **La destruction de nos terroirs et de leur image**
- **La faillite du tourisme de l'arrière-pays** et de tous les emplois induits. Actuellement l'homme recherche la nature intacte, authentique et la découverte de son patrimoine. Le développement des sites éoliens va faire fuir les vacanciers vers des régions et pays répondant à ces besoins.

L'implantation de sites éoliens met en péril l'activité économique de notre région !

- **L'augmentation de votre facture d'électricité :** EDF est obligé de racheter l'électricité éolienne plus chère que son prix de vente. Ce surcoût est payé par nous au travers de la taxe CSPE, (Contribution au Service Public d'Electricité) qui vient de faire son apparition sur nos factures. L'électricité produite par les éoliennes est exportée à un prix largement inférieur au prix "grand public", ainsi **les consommateurs français paient pour exporter de l'électricité à perte !**
- **Les éoliennes industrielles ne sont pas une aubaine fiscale** pour les communes, mais source de conflit : La taxe professionnelle plafonnée n'interviendra dans le budget de votre commune que la troisième année si elle n'est pas supprimée d'ici là par sa réforme en cours. De plus votre commune se verra supprimer les aides de l'état. Sachez que 66 % de cette taxe professionnelle est payée par vos impôts !

Vous allez payer le renforcement indispensable des lignes à haute tension et la construction de nouveaux postes transformateurs...



Ils ont déclaré :

- **Yves Cochet** (député Vert) dans le magazine "France Europe Express" de Chritine Ockrent sur France 3 (11-2004), affirmait : *il est possible avec des mesures simples de consommer 50 % d'électricité en moins.*
- **La Réunion des Associations Nationales de Sauvegarde du Patrimoine Bâti et Paysager** (reconnues d'utilité publique) ... *s'inquiète de la dissémination de nombreux projets d'éoliennes, du mitage des paysages et de la consommation des espaces naturels qui en résulte... La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être recherchée par d'autres voies que la prolifération anarchique des éoliennes.*
- **Une habitante proche de plusieurs sites industriels d'éoliennes** : *Il y a 9 éoliennes de 80 mètres qui tournent devant mes fenêtres, à 2,5 km : J'ai beaucoup de chance, car contrairement aux habitants de mon village, je n'entends pas le bruit des éoliennes, étant un peu plus éloignée. Je suis entourée de ces machines (3 sites à proximité : Oupia, Conilhac, Nevian) et le soir, j'ai tout le loisir d'observer les flashes des éoliennes, au lieu de regarder la télévision qui est brouillée depuis qu'elles tournent ! Beaucoup de nuisances et de massacre d'espaces naturels pour si peu d'électricité me consterne.*
- **Un professionnel du tourisme** : *Nous avons œuvré, investi et communiqué depuis plus de 20 ans pour que le tourisme vert puisse exister dans l'arrière pays. L'Aude est connu pour la Cité de Carcassonne, le Canal du Midi, ses vignobles, ses châteaux, ses abbayes, sa nature et ses paysages époustouffants. Si on continue à nous imposer des aérogénérateurs, l'image de la région va rapidement changer et sera assimilée à une région industrielle. Une région industrielle n'est plus visitée par les touristes qui sont à la recherche de campagnes vierges, de vignobles et de paysages apaisants. Nos 20 ans d'investissements, de travail et de communication seront anéantis dans les plus brefs délais.*



Qui sommes nous et quels sont nos objectifs :

Nous sommes l'association de **Défense des Paysages de la Haute-Vallée de l'Aude** et des **Hautes-Corbières**, nous luttons contre l'implantation anarchique de centrales éoliennes dans notre région et nous soutenons :

- la préservation et la valorisation de notre patrimoine historique et naturel
- la promotion locale des énergies renouvelables discrètes, efficaces, non polluantes, adaptées à notre région et source de création locale d'entreprises, d'emplois et de services (maisons solaires, filière bois, biocarburants, éolien individuel, géothermie ...)
- une politique rigoureuse d'économie d'énergie : 10 % en moins = fermeture de 6 à 8 centrales nucléaires !

Nom, Prénom : Je souhaite devenir membre de votre association oui/non
Adresse :
Code Postal : **Ville :** Je souhaite plus d'information concernant :
Tel : **Email :**
 Y-a-t-il un projet éolien sur votre commune ? oui/non
Commentaires :

Défense des Paysages de la Haute-Vallée de l'Aude et des Hautes-Corbières, B.P. 45 - 11500 Quillan
 une délégation de l'Association pour la Défense de Collines du Minervois (A.D.C.M.) B.P. 18 - 11600 Conques-sur-Orbiel